

PERMIS DE CONDUIRE

Ce qu'il faut savoir !



Si vous disposez d'un permis de conduire belge (comme le modèle ci-contre) délivré avant 1989, votre permis est uniquement valable en Belgique.

Donc, si vous voyagez à l'étranger, il est impératif de changer votre permis en permis carte.



Si vous disposez d'un permis de conduire « Modèle des Communautés Européennes », votre permis est valable jusqu'au 19 janvier 2033.

Si vous souhaitez malgré tout le changer, il vous est loisible de le faire, en sachant que les permis cartes ne sont valables que 10 ans.



Si vous disposez d'un nouveau permis carte, vous devez vérifier vous-même la date de validité et vous présenter à l'administration communale afin de le remplacer à la fin de sa validité.

Le délai de renouvellement est de +/- 3-4 jours et le coût est de 30€.